



Ouverture et fermeture des greffes et bureaux du Pouvoir judiciaire en fin d'année 2024

A l'occasion des fêtes de fin d'année,
l'administration judiciaire fermera ses greffes et bureaux
du 24 décembre 2024 au 1^{er} janvier 2025 inclus.

Pour répondre aux besoins des justiciables,
certains guichets seront ouverts durant cette période selon les jours et horaires suivants :

Ministère public

Les **24, 26, 27 et 30 décembre 2024** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Tribunal pénal

Les **24, 26, 27 et 30 décembre 2024** de 9h00 à 12h00.

Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant

Les **24, 26 et 30 décembre 2024** de 10h00 à 13h00.

Tribunal des mineurs

Les **26 et 30 décembre 2024** de 9h00 à 12h00.

Tribunal administratif de première instance

Les **24, 27 et 30 décembre 2024** de 9h00 à 12h00.

Cour de justice – Cour civile

Les **24, 26, 27 et 30 décembre 2024** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Cour de justice – Cour pénale

Les **24, 26, 27 et 30 décembre 2024** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Cour de justice – Cour de droit public

Le greffe de la Cour de droit public sera fermé au public du 24 décembre 2024 au 1^{er} janvier 2025 inclus. Durant cette période, les recours à la chambre administrative en matière de mesures de contrainte devront impérativement être déposés au guichet de la Cour pénale et de la Cour civile selon les horaires ci-dessus.

Tribunal civil

Les locaux du Tribunal civil seront fermés du 24 décembre 2024 au 1^{er} janvier 2025 inclus.

Le Tribunal de première instance et le Tribunal des baux et loyers assureront néanmoins une permanence les **24, 26, 27 et 30 décembre 2024** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, pour les affaires urgentes uniquement à savoir : les mesures super-provisionnelles, les séquestres et les mémoires préventifs.

Tribunal des prud'hommes

Le greffe du Tribunal des prud'hommes sera fermé du 24 décembre 2024 au 1^{er} janvier 2025 inclus.

Les requêtes de mesures superprovisionnelles et les mémoires préventifs devront être déposés au greffe du Tribunal civil selon les horaires ci-dessus.



Services financiers

Les **services financiers seront fermés du 24 décembre 2024 au 1^{er} janvier 2025 inclus.**
Le guichet assurera néanmoins une permanence les **24, 26, 27 et 30 décembre 2024** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 pour les urgences, telles que séquestres, mesures provisionnelles et sûretés de mise en liberté provisoire.

Greffe de l'assistance juridique

Le **greffe de l'assistance juridique sera fermé du 24 décembre 2024 au 1^{er} janvier 2025 inclus.**

Greffe des pièces à conviction

Le **greffe des pièces à conviction sera fermé du 24 décembre 2024 au 1^{er} janvier 2025 inclus.**

Greffe des traductions et interprétations

Le **greffe des traductions et interprétations sera fermé du 24 décembre 2024 au 1^{er} janvier 2025 inclus.**

Greffe universel

Le **greffe universel sera fermé du 24 décembre 2024 au 1^{er} janvier 2025 inclus.**

Bureau de la médiation

Le **bureau de la médiation sera fermé du 24 décembre 2024 au 1^{er} janvier 2025 inclus.**

Commission du barreau

La **Commission du barreau sera fermée du 24 décembre 2024 au 1^{er} janvier 2025 inclus.**

Bibliothèque centrale

La **bibliothèque sera fermée du 24 décembre 2024 au 1^{er} janvier 2025 inclus.**

Secrétariat général

Le **secrétariat général sera fermé du 24 décembre 2024 au 1^{er} janvier 2025 inclus.**